M. Defnet, député socialiste, ayant comparé le ministre de la guerre à un valet qui reçoit des coups de pied, le ministre s'est levé et s'est écrié : « Vous me rendrez raison de ces paroles. »

Aussitôt après la séance le ministre a envoyé ses témoins à M. Defnet; ce sont M. le général Marchal et M. Léon Visart.

M. Defnet a de son côté constitué comme témoins MM. Furnemont et Vanderwelde, députés socialistes.

On annonce aussi que M. Defuisseaux, le député socialiste bien connu, a envoyé ses témoins à M. Eman, député de la droite.

DERNIERE HEURE

Première de 'Frédégonde' à l'Opéra

Paris, 18 décembre. — *Frédegonde*, dont la première représentation a eu lieu enfin ce soir, à l'Opéra, a obtenu un vif succès d'estime.

Le poème de M. Gallet met en scène l'histoire des amours de Mérowig, fils aîné de Chilpéric, avec Brunehilda, qui se termine par la mort, à Rouen, de Mérowig que son père a fait condamner par ses évêques à être tonsuré et qui, désespéré de perdre Brunehilda, se perce de son épée et meurt dans les bras de son adorée.

Le compositeur, M. Guiraud, mort dernièrement, écrivit la musique des deux premiers actes de *Frédégonde* qui sont fertiles en mélodies italiennes sans grande originalité.

Camille Saint-Saëns composa les derniers actes et la musique du maëstro vivant a plu davantage par son coloris, sa puissance dramatique, sa grâce, notamment dans le ballet et surtout par l'orchestration que tout le monde louait ce soir.

L'interprétation est bonne.

Le ballet, les décors, la figuration, tout est bien digne de l'Opéra.

Le conflit anglo-américain

Un crédit de 100 millions de dollars pour l'armement.

New-York, 18 décembre. — La Chambre des représentants a voté aujourd'hui à l'unanimité un crédit de 100,000 dollars pour subvenir aux frais de la commission qui, *conformément au message du président* Cleveland, devra déterminer la limite entre le Venezuela et la Guyane anglaise.

Le président est également autorisé à nommer cette commission..

Le projet est immédiatement envoyé au Sénat qui, toute affaire cessante, l'adopte sans discussion.

Il est probable que la commission sera nommée avant minuit au Sénat, le sénateur Chandler dépose un projet de crédits pour renforcer les armements des Etats-Unis et pour autoriser le président à faire la commande d'un million de fusils, de mille canons de campagne et 5,000 canons de gros calibre.

Le Sénat *adopte immédiatement* un crédit de 100 millions de dollars à cet effet.

La nouvelle commission du Venézuela devra déposer son rapport au plus tard le 6 janvier.

Le congrès examinera alors d'après le rapport de sa commission quelle attitude il devra prendre sans delai.

Chronique Régionale

NOS REPRESENTANTS

MM. Dron et Jonnart viennent d'être nommés membres du comité consultatif des Chemins de fer.

Aux membres du Conseil départemental de l'Enseignement primaire public

Dans les dernières élections au Conseil départemental, les candidats ont beaucoup parlé du Règlement des Etudes ; mais aucun d'eux n'a proposé de vœu à ce sujet.

Un groupe d'instituteurs viennent soumettre à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil départemental leur avis concernant la réglementation des études surveillées.

Ce règlement aurait pour but de distribuer les études par rang d'ancienneté de services dans l'enseignement. Ainsi dans une école à plusieurs classes, le directeur ferait son étude et en toucherait le produit ; l'adjoint ayant le plus d'années de services dans l'enseignement ferait l'étude de la 2e classe et en toucherait aussi le produit, ainsi de suite pour les autres classes.

L'application de ce règlement donnerait une petite augmentation aux salaires peu élevés des instituteurs-adjoints qui ont 10, 11, 12, 13 et 14 ans de services, mariés et pères de famille dont les traitements sont les mêmes que ceux ayant 4 à 5 ans d'exercice.

Nous sommes persuadés que si Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil départemental émettaient ce vœu auprès de M. le directeur, lors de leur prochaine réunion, et parvenaient à le faire adopter, il amènerait un contentement presque général parmi les membres de l'Enseignement public.

Un groupe d'instituteurs.

Les Réservistes

Dans un grand nombre de chefs-lieux, l'autorité militaire avait cru pouvoir accorder jusqu'ici à un certain nombre de réservistes domiciliés dans la localité l'autorisation de prendre leur repas et de coucher chez eux.

Cette tolérance ayant soulevé de nombreuses *protestations*, il a été décidé qu'elle ne serait plus continuée en principe.

Mais les généraux commandant les divisions et subdivisions pourront examiner les demandes présentées en faveur des réservistes appartenant à des services publics que leur éloignement laisserait en souffrance et auxquels des permissions seront accordées de 5 heures du soir au réveil du lendemain.

Académie de médecine

Parmi les noms des lauréats auxquels des récompenses sont attribuées par l'Académie de Paris, nous relevons celui de M. le docteur Ausset, médecin-aide-major de l'armée, professeur à la Faculté de médecine de Lille (médaille d'or).

Des médailles d'argent sont accordées à Mmes veuve Armény-Horiaux, à Fresnes ; Contenoble et *Dujardin, à Armentières*; Martin, à Halluin; Sauvage-Lavabre, à Lille, toutes sages-femmes ; MM. Bailliez, médecins à Harnes (P.-de-C.) et Tauchon, docteur à Valenciennes.

Prophéties

Toujours et encore des prophéties ! Elhamd Allah ! Un astronome M. Marti nous envoie des pronostics, des tuyaux météorologiques que nous nous empressons de divulguer.

Les voici :

1. Tempête passablement forte les derniers jours de décembre 1895 ; de courte durée; passant au nord.

2. Tempête d'une force tout à fait extraordinaire, probablement le 24 janvier 1896, mais possible depuis le 22 janvier ; de longue durée. Côtes nord-ouest de l'Europe.

Nous voilà prévenus. Les marins feront bien de carguer les perroquets, et les demoiselles d'assujettir leurs bonnets pour les empêcher de s'envoler par dessus le moulin : vers le 22 janvier, les bœufs seront décornés par la tempête. Le phénomène sera de longue durée, ce qui n'est pas rassurant pour le intéressés.

Adjudication

Des vêtures nécessaires au service des Enfants assistés pendant les années 1896-1897-1898

Le samedi 28 décembre 1895, à 2 heures 1/2, il sera procédé à la Préfecture du Nord à l'adjudication publique des fournitures ci-après désignées:

1er lot. — Fourniture de vêtures. — Dépense totale approximative pour les 3 années 105,000 fr. Cautionnement à fournir, 3,500 fr.

2e lot. — Fourniture de galoches. — Dépense totale approximative pour les 3 années 6,000 fr. Cautionnement à fournir, 200 fr.

On peut prendre connaissance des pièces du projet tous les jours excepté les dimanches et jours fériés, à la Préfecture (bureau des Enfants assistés), de neuf heures à midi et de une heure et demie à cinq heures du soir.

Le certificat de capacité devra être visé au moins 8 jours avant l'adjudication par M. Brousse, Inspecteur des Enfants assistés.

Distinction

Nous apprenons avec plaisir la distinction flatteuse dont l'Académie de médecine de Paris vient d'honorer M. le docteur Chervin, directeur de l'Institut des Bègues de Paris, en lui accordant un prix de la valeur de 2000 fr.

M. Chervin n'est pas un inconnu pour nous : chaque semaine il vient donner ses soins aux personnes atteintes d'un vice quelconque de la parole. Nous sommes assurés d'être l'interprète des nombreux amis qu'il s'est faits dans cette région en lui envoyant nos sincères félicitations à l'occasion de ce nouveau succès.

LES ELECTIONS au Tribunal de Commerce

Nous recevons la lettre suivante :

Lille, le 18 décembre 1895.

Monsieur le Directeur du *Progrès du Nord*, — Lille.

Désireux avant tout de ne pas laisser s'établir d'équivoque sur le caractère des deux candidatures des délégués des petits commerçants aux fonctions de juge-suppléant, nous venons vous prier de vouloir bien, si ce n'est pas abuser de *l'hospitalité des colonnes* de votre honorable journal, insérer à la suite de la circulaire de « l'Union des Petits Commerçants » les explications complémentaires suivantes :

1° Nous nous plaçons sur le terrain purement *commercial*, à *l'exclusion absolue* de toute arrière-pensée politique, quelle qu'elle soit :

2° Nous nous défendons également de tout esprit d'hostilité contre les honorables juges actuels ; nous pensons seulement que les petits commerçants ont le devoir strict d'user du droit que le législateur, dans sa juste prévoyance, leur a conféré depuis 1883, et que Lille ne doit pas rester en arrière de Paris, de Beauvais, de Limoges, de Toulouse, de Valenciennes, de Dunkerque, etc., etc, toutes villes où les petits commerçants sont représentés au sein du Tribunal et de la Chambre de Commerce.

Nous disons qu'une grande partie des affaires déférées au tribunal de commerce mettent en présence un industriel ou un gros négociant d'une part ; et un petit commerçant de l'autre; qu'après avoir entendu les deux parties, quand les juges se retirent pour délibérer, avec le système actuel, une seule de ces deux parties est représentée : le gros commerçant; nous pensons que là surtout, il serait utile que la voix du petit commerçant pût être utile, entendue et voilà le seul but des deux candidatures proposées.

Voilà pourquoi nous disons à tous nos collègues, petits commerçants comme nous : sortez de votre indifférence, usez du droit que *vous donne la loi et que vous avez trop longtemps négligé*. Vous vous dérangez bien pour aller voter dans les élections politiques qui ne touchent qu'à vos intérêts... transcendants; dérangez-vous donc également pour prendre part à celles-ci, qui touchent à vos intérêts matériels et immédiats, que vous n'avez pas le droit de négliger.

Enfin, de même que nous nous défendons de toute animosité contre les juges actuels, nous tenons à exprimer publiquement notre reconnaissance aux deux courageux citoyens qui n'ont pas craint de braver les préjugés en cours, en acceptant l'honneur, qui est en même temps une lourde charge, de porter le drapeau des petits patentés, et c'est pourquoi nous espérons que ceux-ci sauront les récompenser de leur esprit de sacrifice et d'abnégation en assurant dimanche leur élection à une imposante majorité.

L'Union des petits commerçants.

M. LE GAVRIAN et le Syndicat des débitants

M. Le Gavrian fait appel à notre impartialité pour l'insertion de la lettre suivante qu'il adresse au Président du Syndicat des débitants de boissons :

A Monsieur Georges, président du Syndicat des Débitants de boissons de l'arrondissement de Lille.

Monsieur,

La note qui vient de paraître pour le public dans le *Progrès du Nord*, à propos d'une assemblée que vous présidiez, m'oblige à répondre :

1° Que j'ai remis fidèlement la pétition de vos confrères, dès que vous me l'avez adressée, à la Chambre des députés qui l'a renvoyée à sa onzième commission des pétitions. (Je vous l'ai fait savoir.)

2° Que cette commission, par un rapport du 28 février 1895, a renvoyé cette pétition aux ministres de l'intérieur et du commerce.

3° Que le ministre de l'intérieur, par lettre du 16 avril 1895, a informé cette commission qu'il s'en remettait à son collègue du commerce du soin d'apprécier quelle suite il convenait de donner à cette pétition.

— Depuis ce temps, MM. les ministres du commerce qui se sont succédé n'ont pas encore pris de décision.

La question de la vente *au litre* de la bière en fûts entraîne, en effet, celle de la vente au litre du vin en pièces, et même celle de la vente en mesures métriques des boissons au détail dans les débits.

M. le ministre du commerce réfléchit donc et ne se presse pas de prendre un parti.

— *Vous venez de vous adresser* à M. Sever pour accélérer la solution.

Je souhaite qu'il y réussisse et surtout que la solution soit de votre goût.

— Je pense que si, comme président du Syndicat, vous avez jugé bon de me dessaisir de cette affaire, vos douze cents collègues, signataires de la pétition, *n'ont pas oublié* :

Qu'en mars 1888, j'ai fait rejeter par la Chambre l'augmentation de leurs licences ;

Qu'en mars et novembre 1890, j'ai fait de nouveau repousser l'augmentation des licences fixes et le projet d'impôt supplémentaire proportionnel au loyer ;

Qu'en 1895, j'ai défendu les intérêts du Nord et les leurs et soutenu presque tout l'effort de la discussion dans la question des bouilleurs de cru et de la réforme de l'impôt des boissons.

Vous paraissez, Monsieur, avoir oublié ces services ; mais tous vos confrères de l'arrondissement de Lille s'en souviennent et cela suffit.

Agréez mes salutations empressées.

P. LE GAVRIAN,
Député du Nord.

On voit que la modestie n'est pas la qualité maîtresse de M. Le Gavrian et que l'honorable député pratique consciencieusement le précepte : On n'est jamais mieux loué que par soi-même.

M. Le Gavrian nous paraît se vanter, toutefois, lorsqu'il raconte qu'en 1895, il a soutenu presque tout l'effort de la discussion dans la question des bouilleurs de cru. Tout le monde sait que l'éloquence du député de Lille *est de celles qui provoquent immédiatement* le vide à la Chambre, et que les intérêts de notre région ont été surtout défendus avec autorité par M. Ribot, pourtant si attaqué et si décrié par M. Le Gavrian et par ses amis.

En ce qui concerne la vente de la bière au litre, objet principal de ce débat, le journal de M. Le Gavrian, la *Dépêche*, nous indique assez clairement dans quel esprit l'honorable député a dû défendre les intérêts des débitants.

La feuille cléricale a repris, en effet, à son compte, le grand argument des brasseurs, l'épouvantail à l'aide duquel ils essaient d'intimider les cabaretiers : « Si les brasseurs dit-elle, *doivent facturer au litre*, les débitants devront également livrer leurs produits — et pas seulement la bière mais le genièvre — dans des verres jaugés et poinçonnés. »

Quelle bonne plaisanterie! Comme s'il y avait analogie entre la vente de fûts de bière dont la contenance exacte est impossible à déterminer, et la capacité d'un verre de bière ou de genièvre parfaitement appréciable à l'œil nu ; comme si l'on pouvait assimiler le consommateur, toujours libre de fréquenter les débits *où la dimension des verres est plus* grande, aux cabaretiers, en majorité soumis au bon plaisir des brasseurs.

Et quand bien même devrait être prise la mesure dont la *Dépêche* et M. Le Gavrian veulent effrayer les débitants, quand bien même la contenance des verres devrait être fixée administrativement, les cabaretiers, nous en avons l'assurance formelle, préféreraient de beaucoup cette solution à la situation actuelle, aussi inique qu'arbitraire.

Quant au reproche que la Dépêche adresse au président du syndicat des débitants d'avoir sollicité le concours de M. le colonel Sever, nous ferons remarquer que c'est après l'envoi de deux lettres à M. Le Gavrian, restées sans réponse, que le syndicat a cru devoir s'adresser au député républicain de Lille.

M. Sever a d'ailleurs déclaré qu'il était prêt à s'entendre avec M. Le Gavrian, comme avec tous les députés du Nord qui, sans distinction de nuances, voudraient joindre leurs efforts aux siens pour faire triompher les justes revendications des cabaretiers.

LES GRÈVES A HALLUIN

La situation ne s'est en aucune façon modifiée au cours de la journée d'hier ; il n'y a pas eu d'entrevue, tous les patrons étant du reste absents le mercredi, pour la Bourse de Lille.

Aucun incident non plus à signaler.

Chronique Locale

ROUBAIX

Une affiche de M. Deschamps

L'affiche suivante a été placardée sur les murs de la ville hier après-midi :

L'Escroquerie des Guisards

NOUVEL AVEU DES COUPABLES

Travailleurs !

Depuis samedi dernier, le journal *l'Egalité* annonce la justification des citoyens LEPERS, DHERZELLE, DUBRULE, DEMAILLY et DELETTREZ.

L'abondance des matières d'abord, puis un courrier égaré ensuite les importantes raisons qui faisaient toujours remettre au lendemain la fameuse révélation.

Enfin *l'Egalité vient d'accoucher d'une prétendue* « justification » qui est une fois de plus l'aveu des coupables.

Le *Roubaisien* a dénoncé les citoyens Dubrule, Demailly et Delettrez comme ayant touché 200 fr. chacun pour faire un voyage à Guise.

Il a accusé ces trois conseillers d'avoir empoché les 200 francs et de ne pas avoir effectué le voyage.

Les coupables avouent piteusement leur faute. Voici cet aveu.

« Nous sommes donc partis d'abord à Saint-Denis le 15 juillet et nous y sommes restés jusqu'au 17, beaucoup plus longtemps que nous comptions, aussi au lieu de nous rendre à Guise dès que le Congrès des municipalités fut fini, nous sommes revenus à Roubaix reprendre notre travail.

Est-ce assez concluant :

« Nous sommes revenus à Roubaix au lieu de nous rendre à Guise » ce sont les coupables qui le déclarent.

Nous savons qu'ils prétextent dans leur lettre qu'ils avaient été chargés de représenter le Conseil municipal au congrès de Saint-Denis. Mais ce n'est pas pour aller à Saint-Denis que les crédits avaient été votés et approuvés par M. le Préfet, mais pour aller à Guise.

Les délibérations prises au sein du Conseil ont été violées, et le citoyen Henri Carrette, chargé de les faire respecter, s'est rendu complice de l'escroquerie commise par les citoyens Dubrule, Demailly et Delettrez.

Les coupables prétendent avoir accompli leur voyage plus tard, cela n'a aucune espèce d'intérêt au débat.

Est-ce que le citoyen Lepers n'a pas affirmé également qu'il ferait le voyage de Berck.

C'est une fumisterie.

D'ailleurs les 9 conseillers qui sont allés à Guise ont mis chacun 185 fr. dans leurs poches, le prix *du voyage coûtant environ 15 francs; c'est là une* première escroquerie que *Le Roubaisien* a dévoilée en son temps.

Travailleurs,

C'est grâce aux bons offices de *l'Egalité* que les citoyens Dubrule, Demailly et Delettrez ont, comme les citoyens Achille Lepers et Dherzelle, avoué une fois de plus leur escroquerie.

Le journal socialiste a droit à tous vos remerciements et aux nôtres.

Henri DESCHAMPS.

La bouchée de pain

Dans la journée du 18 décembre, l'œuvre de la Bouchée de pain a distribué 415 soupes et portions de pain aux grandes personnes et 980 soupes et portions de pain aux enfants des écoles.

Dans la salle du refuge de nuit, 29 lits ont été occupés.

VIVE LA FRANCE
LA SCIENCE ET LES ARTS
Demandez partout le chocolat à la marque du Président de la République (papier blanc glacé).
Le seul ne blanchissant pas en vieillissant, hygiénique et ranimant le moral.
Dépositaire pour toute l'Europe et les Colonies Françaises :
Constant CHOMBART-DUMONT
Epeule, Roubaix
20.21.22.23.2209

CONSEIL DE CABINET... DE TOILETTE
Dans le sein du Conseil aussi Raide ...
— Quel moyen employer pour avoir la peau blanche?
Les ministres répond : — Chère Ranavalo,
Il vous faut recourir au Savon du Congo.
Un Malgache, au Parfumeur Victor Vaissier.

TOURCOING

Tombée par une trappe

Hier matin, vers 6 heures, un accident grave s'est produit chez M. Lecoutre, rue Motte. Une ouvrière de cet établissement Mlle Apoline Desprez, âgée de 60 ans, en gagnant son métier installé au 1er étage ne s'aperçut pas que la trappe d'un monte charge était ouverte et elle tomba dans le vide par l'ouverture.

On la releva privée de sentiments. M. le docteur Cuisset dont la demeure est proche, fût mandé aussitôt et donna des soins à la blessée qui reprit connaissance au bout d'un instant.

Le docteur ne constata aucune fracture. L'ouvrière se plaignait de vives douleurs de reins et on lui fit l'application de plusieurs sangsues.

Le patron la fit ensuite reconduire à son domicile en voiture, rue de Menin, 32.

Ce n'est qu'à partir d'aujourd'hui qu'il sera possible de se prononcer sur l'état de la blessée.

Accident d'usine

M. Henri Bruvier, 36 ans, tisserand chez MM. Lorthiois frères, rue du Petit Village, est tombé en descendant de son métier et, dans sa chûte, s'est foulé le poignet gauche. Il a reçu les soins de M. le docteur Brunet. L'incapacité de travail sera de dix jours environ.

— Un bâcleur de chez MM. Pollet et fils, rue de Lille, Eugène Prouvost, âgé de 14 ans 1/2, demeurant à l'Epine, a eu la jambe droite comprimée entre le chariot et le butoir d'un métier renvideur. Il en est résulté une plaie assez profonde au mollet. M. le docteur Bernard a été appelé à prodiguer ses soins au jeune apprenti qui devra subir un repos d'une dizaine de jours.

En élaguant des arbres

Em le Gadenne, 14 ans 1/2, demeurant rue de la Marlière, se trouvait hier matin dans le jardin de son père où il travaillait à élaguer des arbres.

Dans un moment de distraction il se porta un coup de hachette sur le dessus de la main gauche. MM. les docteurs Cusset et Rousselot furent appelés à panser la blessure.

Une artère a été coupée et la guérison demandera au moins 15 jours.

Une fille qui veut se venger

M. Louis D..., qui demeure chez sa sœur épouse D..., rue Honoré, a entretenu jadis des relations avec une jeune fille Mathilde L..., laquelle est devenue mère. D... aurait promis le mariage à cette jeune fille, mais comme il ne parait plus décidé à tenir cette promesse et que supplications et menaces sont demeurées vaines, l'abandonnée a juré de se venger.

Avant-hier soir, vers 8 h. 1/2, elle se présente chez la sœur de D..., et tenta de jeter au visage de ce dernier le contenu d'une bouteille de vitriol. On pût lui arracher la fiole des mains. Elle est partie en se promettant de recommencer.

Représentation théâtrale

Lundi dernier la *Porteuse du Pain* tenait encore l'affiche. Comme il y a huit jours pour la même représentation, la salle Leverrier regorgeait de monde, à tel point que la direction a dû, cette fois encore refuser des entrées.

Nous ne saurions passer sous silence les quelques décors que Mme Deschamps a bien voulu adjoindre.

Dès le lever du rideau, des applaudissements unanimes les ont salués. C'est qu'en effet leur absence presque complète à chaque représentation enlève toute illusion.

Nous dirons volontiers que l'interprétation a été sinon excellente, du moins très bonne. Sans citer tous les interprètes, nous nommerons spécialement M. Mariau (Jacques Garaud), Germaine (E. Castel), Louis Couvreur (Cri-Cri), H. Couvreur (Soliveau), le petit Flusc, et H. Delestang *qui, à la dernière minute avait bien voulu se* charger du rôle de Lucien Laroque.

Du côté des dames : Mesdames Thouard, Vasseur, Louise Deschamps, Pocquet ont droit à de sincères éloges.

L'affluence nombreuse que nous remarquons chaque lundi avec un nouveau plaisir nous offrira l'occasion de traiter prochainement un sujet tout d'actualité : Le Théâtre à Roubaix et à Tourcoing.

RIGOLETTO.

Société des Anciens-Combattants de 1870-1871

Hier matin, à 9 heures, ont eu lieu, les obsèques de M. Victor Delvoye, membre de la société des Anciens-combattants de 1870-71.

Une imposante délégation de cette société était assistait aux funérailles de leur frère d'armes.

M. Victor Delvoye était le père du jeune chef des mandolinistes tourquennois lequel accomplit actuellement son service militaire au 147e de ligne.

Au cimetière, M. Agache, capitaine de territoriale a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

En accompagnant aujourd'hui à sa dernière demeure notre camarade Victor Delvoye, nous voulons rendre un hommage non seulement à l'ami dévoué *que nous regrettons, mais encore à un représentant de notre vieille armée*, à un de ces soldats, qui, après avoir accompli les sept années de service qu'exigeait alors la loi de recrutement, n'hésita pas à prendre les armes lorsqu'éclata la terrible guerre de 1870.

Incorporé au 100e de ligne, il fit la campagne du Rhin, et partout, au régiment comme dans la *vie civile, il sut se faire estimer par son heureux* caractère.

La société des Combattants de 1870 a perdu en lui un de ses membres les plus dévoués, et en envoyant une délégation aux funérailles de ce frère d'armes, elle a voulu montrer tout l'attachement qu'elle avait pour celui qui vient de lui être ravi.

Puisse ce témoignage d'estime de la part de ses amis être pour sa veuve et sa famille un adoucissement à leur douleur.

Adieu Delvoye!

Arrestations

L'agent Leclercq a amené hier au dépôt deux jeunes rôdeurs Victor D... et Valéry D..., 15 et 16 ans, qui avec d'autres gamins avaient envahi les quais de la gare. Chassés par l'agent ils outragèrent celui-ci.

La loi Grammont

Contraventions pour infractions à la loi Grammont ont été dressées à charge de Victor V..., marchand de légumes, à Mouveaux ; Alexandre D... et Jules D..., menuisier, au Halot. Ces deux derniers en outre pour violences légère.

Extradés français

La gendarmerie de Tourcoing a reçu des autorités belges les nommés Pierre Pouget, 47 ans, marchand de charbon, à Ste Geneviève (Aveyron) poursuivi par le Parquet de Rodez, pour vol Jean Cassagne, 43 ans, né à Leubilac (Lot), employé de commerce réclamé par le Parquet de Figeac, sous l'inculpation de vol.

Ces deux individus ont été arrêtés à Bruxelles.

Contrainte par corps

Les préposés des douanes Auguste Cavaro et Auguste Duslou, du bureau du Pont de Neuville ont arrêté l'avant dernière nuit vers minuit le nommé Ferdinand Daruyter, 28 ans, maçon, domicilié à Roubaix. Daruyter a été condamné à 500 francs d'amende pour fraude, la contrainte par corps fixée à quatre mois.

C'est en vertu d'un extrait de ce jugement que les préposés des douanes ont procédé à l'arrestation.

Naissances : néant

Un fait assez rare heureusement s'est produit hier. Dans notre ville de 70.000 habitants, aucune naissance n'a été enregistrée au bureau de l'Etat-Civil, alors qu'il y a eu quatre décès.

Conférence de géographie

Dimanche 22 décembre courant, à quatre heures et demie, dans la salle, place Leverrier, M. Merchier, professeur d'histoire au Lycée Faidherbe, secrétaire général de la société de Géographie de Lille, fera une conférence sur l'*Egypte des Pharaon*, une civilisation contemporaine de la bible.

De nombreuses projections à la lumière oxydrique accompagneront cette conférence.

THÉ CHAMBARD
LE PLUS AGRÉABLE DES PURGATIFS

MOUVEAUX

Les mensonges de la « Croix du Nord »

La *Croix du Nord* continue sa campagne de mauvaise foi et de mensonges à l'égard de M. Vincent, conseiller d'arrondissement, président de la musique municipale de Mouveaux.

Un frocard quelconque ayant prétendu que dans son discours de Ste-Cécile M. Vincent avait traité les pompiers de « mannequins » nous avons publié le texte même du discours incriminé.

Le frocard continuant néanmoins à ergoter M. Vincent envoya à la *Croix* une lettre rectificative.

Un *abbé* qui la reçut se montra scandalisé de ce que M. Vincent qualifiait d'*effronté menteur* le correspondant anonyme du pieux journal.

Pensez donc, on a tant de délicatesse, d'expression dans la maison.

Nous avons nous mêmes publié dans notre numéro de dimanche la lettre de M. Vincent.

Après avoir, comme il convenait, fait justice des allégations diffamatoires dirigées contre lui, il s'engagea à verser cent francs pour les pauvres si la preuve était faite qu'il ait tenu le langage que lui prêtait l'organe des Jésuites du Château-Blanc.

A cet effet, il proposait pour que la lumière se fasse, le moyen suivant :

« M. Varrasse, maire, et M. Louis Carlier, conseiller municipal, tous deux présents au banquet, choisiront chacun un nombre déterminé de convives qui étaient placés de façon à bien entendre mon discours, et se joindront à eux pour former un jury chargé d'établir la verité sur les faits qui me sont reprochés.

» La somme promise sera à la disposition du Bureau de Bienfaisance s'il est prouvé que j'ai tenu le langage que me prête le correspondant de la *Croix du Nord*.

» Est-ce clair ? »

Les bons apôtres de la *Croix du Nord* étaient fort embarrassés. Leur impudence allait s'étaler aux yeux de tous.

Ainsi mis au pied du mur, il fallait créer une diversion.

Dans son numéro d'hier, la *Croix* dit tenir dans ses bureaux des déclarations signées et attestant que les propos qu'elle a gratuitement prêtés à M. Vincent ont été réellement tenus par lui.

Et là-dessus elle invite M. Vincent à venir prendre connaissance desdites déclarations et apporter ses cent francs.

Voilà qui est de la force de trente-six chevaux, par exemple.

Il faut appartenir à la *Croix* pour en trouver de pareilles.

Il faudrait être bien naïf pour donner dans un semblable panneau, et ce n'est pas le cas de notre ami M. Vincent.

Celui-ci tient toujours sa proposition telle qu'elle est formulée plus haut, la *Croix* l'accepte-t-elle ? toute la question est là.

Voyez-vous M. Vincent qui, depuis 25 ans, est membre honoraire des pompiers, payant chaque année sa cotisation pour une société qu'il tiendrait, d'après la *Croix*, en si piètre estime. Comme c'est logique cela, n'est-ce pas ?

Et pour terminer nous informons la *Croix* qu'hier encore M. Vincent a rencontré dans les rues du village un pompier et qu'il lui a dit en riant : « Encore un mannequin. »

Que la *Croix* ne perde pas de temps pour retrouver ce pompier et enrichir sa collection de déclarations.. sans valeur,

RONCQ

La Société des Anciens militaires de Roncq, à fait dimanche dernier sa première sortie.

Elle s'est rendue au cimetière pour déposer une couronne sur le monument élevé à la mémoire des anciens soldats morts pour la patrie.

Malgré le mauvais temps les sociétaires étaient au grand complet.

Le nouveau président M. Damoulin a prononcé le discours suivant :

Mes chers amis,

Je suis fier et heureux de voir l'empressement que vous avez mis à vous rendre à l'invitation qui vous a été faite, de vous réunir aujourd'hui, pour rendre un hommage solennel à ceux qui sont morts pour la patrie et prier pour eux.

Notre première manifestation, le premier acte, pour ainsi dire officiel de la société des Anciens Militaires de Roncq réorganisée, ne pouvait être autre chose que ce pèlerinage au monument érigé par les soins du Conseil municipal en l'honneur de ceux qui ont versé leur sang pour la gloire du drapeau ou pour défendre leur sol natal envahi par l'étranger.

Ils sont tombés, héros modèles et obscurs, perdus dans la cohue et l'immensité des champs de bataille ; peut être sans une parole, sans une consolation dernière, mais du moins avec la conscience du devoir accompli.

Nobles martyrs, nous ne vous oublions pas, votre souvenir restera toujours vivace parmi nous, et nous citerons avec orgueil, votre exemple à nos fils.

En levant les yeux sur cette pierre, j'y vois gravés des noms, qui font vibrer nos cœurs, d'allégresse et d'orgueil, d'autres, jettent dans nos âmes un sombre voile de deuil, ravivant les souvenirs douloureux des jours de défaite.

N'oublions ni les uns ni les autres, souvenons-*nous surtout des derniers ; si votre esprit, s'enorgueillit* aux heures des triomphes nationaux, que notre cœur s'émeuve devant les défaites et les catastrophes, c'est à ces moments-là que nous devons le plus aimer la France.

Soyons unis mes chers amis dans une seule et même idée, la grandeur de notre Patrie.

Soyons unis pour aimer notre *France* dont un étranger lui-même a dit :

« Tout être humain a deux patries, la sienne et la France.

La France a reconquis par son travail, sa dignité, sa prudence, la place qu'un moment le sort des armes avait semblé lui enlever.

Nous pouvons maintenant lever la tête sans forfanterie et sans crainte ; notre dernière campagne, où nos braves soldats ont fait preuve de tant de courage et de valeur d'endurance et de sublime héroïsme en est la preuve.

Sursum corda ! Elevez vos cœurs !

Souvenons-nous que notre pays mutilé saigne encore par deux plaies toujours ouvertes et que l'oubli de nos revers ne nous sera permis que lorsque l'Alsace et la Lorraine nous seront rendues.

Vive la France! Vive la République!

LES INCENDIES

à Mons-en-Barœul

Nous avons annoncé succintement hier qu'un violent incendie s'était déclaré mardi à 8 heures du soir dans l'importante ferme de M. Salembier située derrière le cimetière de Mons-en-Barœul.

Cet incendie n'est malheureusement pas le seul qui se soit produit mardi soir dans les environs et l'on peut affirmer sans crainte de se tromper qu'une main criminelle a mis le feu dans la même soirée à trois fermes différentes et éloignées de plusieurs kilomètres l'une de l'autre.

Les époux Salembier, à Mons-en-Barœul, se disposaient à se coucher, lorsqu'ils aperçurent une vive lueur qui provenait du magasin à fourrages. Au même moment le fils aîné, réveillé par le crépitement des flammes, cria : « Au feu ! » Les époux Salembier n'eurent que le temps de sauver leurs enfants et leurs papiers les plus précieux que le feu les forçait de se retirer promptement.

La cloche et les clairons qui sonnaient le tocsin, amenèrent bientôt sur le théâtre de l'incendie une foule considérable. Les premiers arrivés parvinrent à sauver les chevaux et les vaches, tandis que d'autres personnes s'efforçaient de traîner hors des atteintes des flammes des chariots chargés de pommes de terre.

En une demi-heure la ferme et ses dépendances étaient en feu malgré le dévouement des *chasseurs à pied et des habitants de la commune* qui firent les uns manœuvrer la pompe tandis que les autres l'alimenter en faisant la chaîne. Mais l'eau fit bientôt défaut et la pompe ne put plus rendre de services. Le feu menaçait la ferme de M. Cousin qui est située à *une cinquantaine de mètres* de celle qui brûlait, les chasseurs à pied parviennent à la garantir du fléau.

Les dégâts sont élevés : outre une superbe collection de gallinacées d'espèces rares, les flammes ont consumé environ 75,600 kilog. de pommes de terre qui n'étaient pas assurés.

Les dépendances et le corps de logis sont assurés et l'on estime que le montant des pertes n'est pas inférieur à 50,000 fr.

Au Petit-Wasquehal

Le misérable, son crime commis à Mons-en-Barœul, n'a pas perdu de temps.

En effet, les flammes qui consumaient la ferme de M. Salembier crépitaient encore qu'un second incendie était signalé à Wasquehal. La grange de la ferme appartenant à M. Ticovet-Delescluze flambait. Mlle Delescluze, belle-sœur du fermier était encore debout à dix heures, lorsque soudain elle aperçut les flammes qui sortaient de la grange. Elle donna aussitôt l'alarme.

M. Picavet et sa femme se munirent de leurs objets les plus précieux pendant que des voisins faisaient sortir les chevaux et les vaches de l'écurie et de l'étable.

Les pompiers de Flers se mirent en devoir d'empêcher la propagation du feu et ils y parvinrent. Plusieurs pompes appartenant à des industriels du Pont-du-Breucq arrivèrent à la rescousse et l'incendie ne tarda pas à être circonscrit.

La grange et les récoltes qu'elle contenait sont en cendres.

Les dégâts se montent à une dizaine de mille francs. Il y a assurance.

Les habitants et les gendarmes ont organisé des battues mais ils n'ont pas pu mettre la main sur l'incendiaire qui déjà continuait ailleurs son œuvre de dévastation.

Au pont du Breucq

Vers une heure du matin, un nouvel incendie se déclarait à la ferme Dupire Walteau, sur la grand'route de Lille à Roubaix.

Le feu avait pris simultanément à l'étable et à l'écurie. Le domestique, J.-B. Cauchies, *qui couche au-dessus de l'écurie*, fut réveillé par le bruit d'un carreau qui sautait et donna l'alarme.

On put, à l'aide des voisins, sauver une partie du bétail et préserver la maison d'habitation.

La ferme appartient à Mme Ducatillon, de Croix-Wasquehal.

Les dégâts sont évalués à 15,000 francs et couverts par une assurance.

NORD

DOUAI

Accidents aux mines de l'Escarpelle

Deux accidents se sont produits dans les deux fosses nos 4 et 5 de la Compagnie de l'Escarpelle, pendant la journée du mercredi 18 décembre.

Vers neuf heures du matin, le jeune Delcambre François, âgé de 15 ans, mineur, demeurant à Flines-lez-Raches, conduisait, au pied de la fosse no 5 à Dorignies un train de berlines chargées de charbon, traîné par un cheval. Subitement il tomba la tête en avant d'une berline sur laquelle il était assis ; la berline, pesant environ 400 kilogs, lui passa sur le cou et détermina une mort instantanée. Le corps du malheureux Delcambre a été reconduit à Flines.

— Vers une heure de l'après-midi, M. Dujardin Louis, 26 ans, hercheur à la fosse numéro 4, poussait une berline sur un plan incliné. Soudain la cage fut déplacée par le conducteur. L'ouvrier tomba dans le vide d'une hauteur de 23 mètres. Il reçut à la tête et en différentes parties du corps des blessures sans gravité.

M. le docteur Dransart a déclaré que le blessé avait besoin d'un *repos de quinze* jours.

VALENCIENNES

Un drame d'amour

Il y a trois ans environ, le nommé Henri Dottel, usinier, qui venait de terminer son service militaire, faisait la connaissance d'une servante, la nommée Maria V... âgée alors de 25 ans, actuellement au service de M. de V..., rue de Paris. Il fut même question, à cette époque d'un mariage, et, si nous sommes bien informés, Dottel fit même les frais des papiers nécessaires à sa promise, originaire de la Belgique.

Mais la fille V..., peu pressée probablement de prendre un mari, fit traîner les choses en longueur, tant et si *bien qu'aucune* solution n'était intervenue, malgré les demandes réitérées de Dottel. Les deux amants continuaient à se rencontrer aussi souvent que possible. Une correspondance amoureuse s'était établie entre eux.

Sur ces *entrefaites*, la fille V..., *étant* entrée au service de M. Denis, maire de Denain, Dottel se rendit souvent dans cette ville, et, un jour qu'il s'était livré à une scène scandaleuse à la suite d'un nouveau refus de sa maîtresse, il fut mis au violon.

La fille V..., revint ensuite à Valenciennes et entra au service de M. de V...

Dernièrement, Dottel s'aperçut que sa promise le délaissait et il ne tarda pas à apprendre qu'elle avait fait la connaissance de l'ordonnance de son maître, qui appartient à l'armée. Il en montra une vive contrariété et chercha par tous les moyens possibles à se rapprocher d'elle, allant même jusqu'à sonner à la porte de M. de V...

Les choses en étaient là, lorsqu'un de ces derniers dimanches, Dottel rencontra sa dulcinée, sur la place de Neufbourg, au bras d'un militaire. Furieux, il se précipita sur elle pour la frapper, mais des passants s'interposèrent et ce fut lui qui reçut des coups.